



PRÉFET DU CANTAL

# Avis de mise à disposition du public

(art. L120-1-1 du code de l'environnement)

– Département du Cantal –

## Projet d'exécution relatif à la vidange de la retenue hydroélectrique de Marèges et travaux associés

Le public est informé que du 27 avril au 17 mai 2016 inclus :

- ⇒ il peut prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, présenté par la SHEM, et concernant la réalisation de la vidange de la retenue hydroélectrique de Marèges sur la rivière la Dordogne pour la réalisation de l'Examen Technique Complet (ETC) des ouvrages.
- ⇒ le dossier peut être consulté et téléchargé sur le portail internet de l'État dans le Cantal

[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

rubrique : -environnement-

Information et participation du public

-participation du public-

- ⇒ le public peut également, dans le même temps, faire part de ses observations par courrier électronique adressé à :

[verpn.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:verpn.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr)